

collection Droit Public

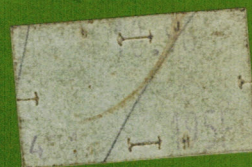
le Conseil constitutionnel, juge électoral

Jean-Pierre Camby

SIR
EDITIONS

le Conseil constitutionnel, juge électoral

- Le contentieux électoral des élections législatives, sénatoriales, de l'élection présidentielle et des référendums, qui relève de la compétence du Conseil constitutionnel, représente aujourd'hui une des sources essentielles du droit électoral. Le juge électoral doit en effet dégager des solutions claires de manière à garantir à la compétition électorale transparence et égalité. La complémentarité, souvent recherchée avec le juge administratif, et notamment avec le Conseil d'État, l'élaboration des règles de plus en plus précises et concrètes, l'importance d'un tel contrôle pour nos institutions, sont des caractéristiques essentielles de ce contentieux, qui ne peut plus être ignoré ni des candidats ni des électeurs. Le juge garantit la sincérité des choix.
- Le présent ouvrage, à jour des lois de 1995 sur le financement de la vie politique, s'attache à décrire les principes dégagés à travers plus de 1 600 décisions, qui font intervenir le Conseil constitutionnel au cœur même du processus démocratique.



4472
ISBN 2-247-02028-3
195 F